



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E81906

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2027

ÉDITÉ LE

29/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1988

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 13/05/2024
7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 1988B0115

Siret : 344 241 823 00030

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 344241823000

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AP 715 249

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AP 715 249

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/10/2026

Raison sociale : SARL ISOLATION 14

9 RUE AUGUSTE NORMAND
ZAC DES LONGCHAMPS
14400 SAINT-MARTIN-DES-ENTREES

Téléphone : 02 31 21 98 01

Fax :

Portable : 06 60 50 88 71

Site Internet : <http://www.isolation-14.fr>

E-mail : contact@isolation-14.fr

Responsabilité légale :
BOULAY GUYLAINE MARIE-CHRISTINE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / MICHEL
THIERRY GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	02/10/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/09/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste)	11/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	11/04/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.